



## DECISIONS DU COMITE DIRECTEUR DU 25 AOÛT 2020

### COVID 19 : NOUVEAU PROTOCOLE MEDICAL DES COMPETITIONS DE TOP 14 ET PRO D2

Le comité directeur de la LNR a validé ce jour le nouveau protocole médical du rugby professionnel lié à la situation sanitaire pour le début des championnats de TOP 14 et de PRO D2. **Ce protocole est soumis au comité interministériel de crise pour approbation.**

Ce protocole en mode « compétitions » s'inscrit dans la continuité du 1<sup>er</sup> protocole mis en place pour la phase de préparation qui s'est appliqué sur les 13 dernières semaines avec une montée en puissance en 4 phases.

#### 5 PRINCIPES FONDATEURS AU NOUVEAU PROTOCOLE :

Le nouveau protocole médical prend en compte la situation sanitaire à date et répond à cinq principes clés dans son élaboration :

- **Principe de responsabilité individuelle et collective** : il repose sur une vigilance quotidienne des acteurs des championnats à respecter les gestes barrières au sein du club et en dehors ;
- **Principe de sanctuarisation** : seul le groupe composé de joueurs et des membres de l'encadrement testés négativement 3 jours avant le match et sans nouveaux symptômes pourront participer aux rencontres et entrer dans la zone sportive sanctuarisée le jour du match ;
- **Principe d'indépendance** : une commission d'expertise Covid 19 composée de médecins indépendants et experts en immunologie et infectiologie est créée pour analyser les situations liées à la survenance de cas positifs ou symptomatiques et proposer les recommandations appropriées ;
- **Principe de réactivité** : 3 jours avant le match et jusqu'au dernier moment en cas d'alerte, la LNR pourra décider de reporter ou décaler un match ;
- **Principe de réalité** : ce protocole est susceptible de révision à tout moment de la saison en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des décisions des autorités gouvernementales.



## LA CREATION D'UNE COMMISSION INDEPENDANTE D'EXPERTS ET D'UNE CELLULE D'URGENCE

Le Comité Directeur a validé la création de deux entités qui viendront en support dans les processus de gestion et de décision sur les cas Covid 19 :

- **La Commission d'expertise COVID19** composée d'experts indépendants, notamment en immunologie et infectiologie. Elle a pour mission d'analyser les situations, de prendre position sur les mesures sanitaires à prendre et de proposer à la LNR (au Bureau jusqu'à la veille du match, à la cellule d'urgence le jour du match) les mesures à mettre en œuvre liées au déroulement des rencontres. Cette commission est composée de : Bernard DUSFOUR, Président de la Commission médicale de la LNR, Yves WELKER, expert infectiologue, Isabelle PELLEGRIN, expert immunologue et Francis MERLE, membre indépendant de la Commission médicale de la LNR.
- **Une Cellule d'urgence LNR** compétente pour prendre les décisions en extrême urgence le jour du match sur la tenue de celui-ci et pour prendre toute décision d'ajustement de la programmation des matches à l'intérieur d'une journée. Sa composition : Paul GOZE, Président de la LNR, Emmanuel ESCHALIER, Directeur Général, Richard CACIOPPO, Directeur des Compétitions et Stades.

Une Astreinte Covid 19 est également organisée dans les services de la LNR.

## LE DEROULEMENT DU PROTOCOLE D'AVANT MATCH :

Ce protocole de compétition s'organise en 3 étapes :

1. **3 jours avant le match** : réalisation d'un test virologique RT-PCR par les clubs pour tous les membres du Groupe (joueurs, staffs, accompagnateurs) amenés à participer à la rencontre et à entrer dans la zone sanctuarisée le jour du match. Une attestation des laboratoires est envoyée systématiquement à la LNR.
2. **Avant 17h veille de match** : chaque team manager du club devra fournir à la LNR une liste nominative du Groupe prévu pour le match accédant à la zone sportive sanctuarisée.



- 3. Au plus tard 3h avant le coup d'envoi** : chaque médecin de club envoie une « Attestation Match » à l'Astreinte et au référent sanitaire du club recevant confirmant que tous les joueurs participant au match ont suivi le protocole médical mis en place par la LNR, que les résultats des tests réalisés pour les membres du Groupe sont négatifs et qu'aucun d'entre eux ne présente à date un symptôme COVID 19.  
Tout club de TOP 14 et de PRO D2 qui ferait participer à une rencontre un joueur ne respectant pas cette disposition aura match perdu assorti d'une sanction financière.

## LE TRAITEMENT DES CAS COVID 19

- Toute personne ayant été testée positif à un test virologique RT-PCR est placée immédiatement en isolement pour 14 jours.
- Dans l'hypothèse où 3 joueurs du groupe professionnel sont testés positifs sur une période de 7 jours glissants à la suite des tests virologiques RT-PCR réalisés, les principes – outre l'isolement des cas positifs - sont les suivants :
  - => report du match suivant
  - => les cas négatifs s'entraînent en petits groupes (maximum 10 dont staff) pendant 8 jours, avec réalisation de tests au 5<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> jour. L'équipe pourra reprendre les entraînements collectifs au 9<sup>ème</sup> jour et participer à un match à compter du 10<sup>ème</sup> jour.

**Ces principes ne valent pas règle automatique : les recommandations de la Commission d'expertise COVID19 découlent de son appréciation en fonction des éléments portés à sa connaissance pour chaque situation.**

## PROTOCOLE COMPLET EN PIECE JOINTE

### PROGRAMMATION

Afin d'anticiper des éventuels reports / décalages de matches de TOP 14 qui pourraient venir impacter la programmation de la journée de championnat et la préparation – sportive et logistique - des clubs, il a été décidé, en accord avec le diffuseur Canal + et pour la durée du protocole, de programmer à chaque journée en 2 matches de TOP 14 le vendredi soir à 20h45 et 2 matches le dimanche soir à 21h00, afin de pouvoir proposer du TOP 14 sur ces plages horaires majeures, même en cas de report d'un match. L'aménagement de la programmation de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> journée de TOP 14 en conséquence de ce principe sera communiquée sous 48 heures.